

La CFDT vote contre l'intérêt des Personnels Hospitaliers.

Pour FO il n'est pas dans nos habitudes de dénoncer ou de stigmatiser les autres organisations syndicales et nous préférons dépenser notre énergie au service des Agents.

Pour autant nous avons aussi un devoir de transparence et d'information auprès des personnels et

Quand c'est TROP c'est TROP...

Ne pas le dire serait devenir complice de ce que nous combattons.

Lors de l'assemblée générale du CGOS qui s'est tenue à Paris le 15 juin 2017, la CFDT n'a eu aucun scrupule à voter avec la FHF en faveur des mesures suivantes :



CFDT = *Suppression de la Prestation Mariage.*

CFDT = *Suppression de la Prestation Coupon Sport.*

CFDT = *Suppression de la Prestation d'Aide à la démarche d'Adoption.*

CFDT = *Transformation des Prestations relatives aux Gardes d'enfants 0-6 ans en une prestation nationale financée par l'enveloppe CESU, avec une date d'application au 1er janvier 2019.*

Ce qui aura pour conséquence la **Suppression** des prestations régionales Crèche, Assistante maternelle agréée, Garde d'enfant avant et après l'école, Aide à l'enfance, avec une date de mise en œuvre au 1er janvier 2019.

CFDT = **Suppression de 4 régions CGOS** faisant passer le nombre de délégations de 16 à 12, ce qui aura pour effet la **disparition de certaines prestations** dans des régions et **moins de personnels dans les délégations CGOS.**

Force Ouvrière a voté contre toutes ces mesures, dans le seul intérêt des personnels de la Fonction Publique Hospitalière. Si la CFDT avait voté contre toutes ces mesures, comme les autres organisations syndicales, elles n'auraient pas pu être appliquées parce que les directeurs avaient 66 voix et les organisations syndicales 68. Le vote favorable de la CFDT a permis cette iniquité

En décembre 2018 lors des Elections professionnelles, les Hospitaliers sauront par leur vote, dire **STOP à cette entreprise de démolition** car l'on ne peut pas traiter ainsi les agents de la Fonction Publique Hospitalière impunément

Il faudra s'en souvenir lors du vote des prochaines élections professionnelles.